



Collecte des ordures ménagères

La saison hivernale est commencée

Secteur commercial : votre conteneur doit être bien déneigé pour que le camion puisse effectuer ses opérations de levage. Aucun véhicule ne doit être stationné aux alentours.

Secteur résidentiel : lors d'abondantes précipitations ou de forts vents afin de faciliter les opérations de déneigement, nous vous demandons votre collaboration. Ne pas placer votre bac à ordures en bordure de la rue la veille et ramassez-le dès qu'il est possible pour vous de le faire. Évitez de le placer trop près de votre abri d'auto ou à proximité d'un véhicule.



100, Place Daviault, Case postale 2010
Fermont (Québec) G0G 1J0

